

#JAIPASECOLE2023

LE DROIT À L'ÉDUCATION INACCESSIBLE FAUTE DE MOYENS



#JAIPASECOLE

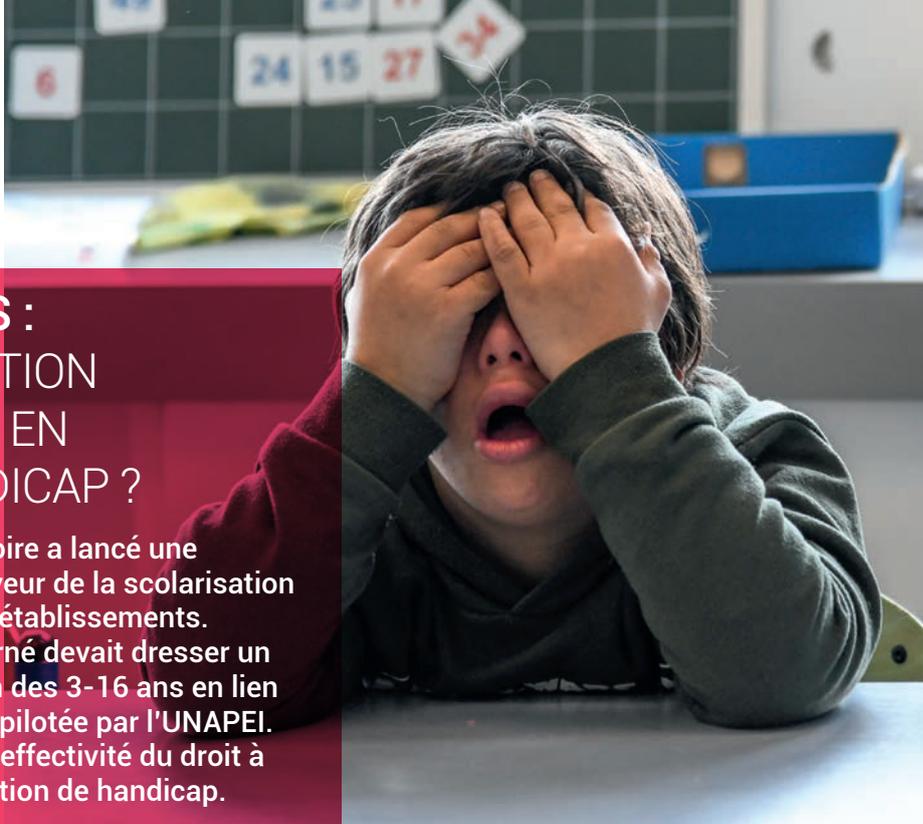
A l'heure actuelle, la scolarisation d'un enfant en situation de handicap en France relève d'un parcours du combattant couplé d'un marathon. Les témoignages des parents concernés illustrent combien l'inclusion en milieu scolaire ordinaire est difficile et le nombre d'heures d'enseignement dans les établissements spécialisés soulignent le manque crucial d'enseignants spécialisés disponibles. L'Adapei de la Loire s'engage aux côtés de l'UNAPEI pour dénoncer cette situation, en invitant les pouvoirs publics à se saisir de la question pour que l'école pour tous, priorité du gouvernement, devienne une réalité pour chaque enfant.

Le dossier

LE DROIT À L'ÉDUCATION
INACCESSIBLE
FAUTE DE MOYENS

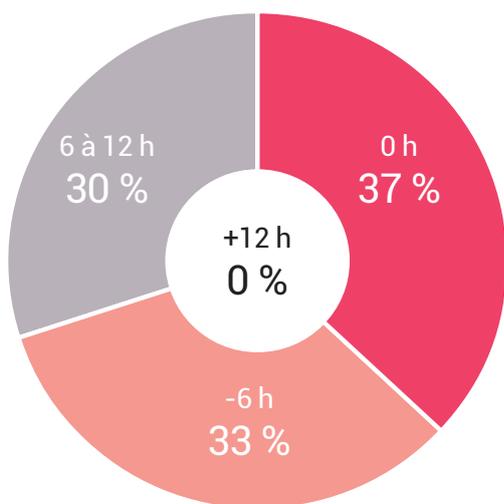
L'ÉCOLE POUR TOUS : QUELLE SCOLARISATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ?

En février 2023, l'Adapei de la Loire a lancé une opération de mobilisation en faveur de la scolarisation des enfants accueillis dans ses établissements. Chaque directeur de pôle concerné devait dresser un état des lieux de la scolarisation des 3-16 ans en lien avec la campagne #jaipasecole pilotée par l'UNAPEI. Il s'agissait de dénoncer la non-effectivité du droit à l'éducation des enfants en situation de handicap.



Le manque de solutions de scolarisation adaptées aux besoins de chaque enfant en situation de handicap est criant et c'est ce que nous avons pu constater lors de cette opération. En effet, sur les cent-quatre-vingt-trois enfants concernés dans l'association, aucun ne bénéficie de plus de 12 heures de scolarisation, seuil en deçà duquel un enfant est considéré comme non scolarisé. Seuls cinquante-cinq enfants ont « droit » à 6 à 12 heures de classe. Là où chaque jeune devrait avoir bénéficié d'un projet de suivi de scolarisation ou d'une équipe de suivi de scolarisation, respectivement, seuls 46% et 30% ont été concernés.

SCOLARISATION HEBDOMADAIRE



Face à ce constat, nous avons souhaité accompagner les familles à l'inscription de leur enfant dans leur école de référence afin que l'Education Nationale prenne conscience de cette situation inacceptable. « *L'école pour tous est une priorité du gouvernement* », a déclaré la

ministre déléguée aux Personnes handicapées, Fadila Khattabi. Elle souligne la nécessité de « *concentrer* » les « *efforts* » sur « *la qualité de l'accompagnement* », en renforçant notamment « *la présence des professionnels du médico-social dans les murs de l'école* ». Encore faut-il que chaque enfant ait une place à l'école... Et que celle-ci ne le mette pas dans une situation telle qu'elle serait maltraitante car inadaptée.

Cent-quatre-vingt-trois enfants à l'Adapei de la Loire ont droit à la scolarisation mais hors du système scolaire en milieu ordinaire. Les moyens dont dispose l'Adapei de la Loire sont d'un enseignant pour trente-deux enfants. C'est bien peu quand on sait qu'en classe, pour des enfants en milieu ordinaire, le taux est d'un enseignant pour 18,4 enfants en élémentaire.





De plus, nous faisons le constat que, malgré les grandes difficultés des enfants que nous accueillons, les moyens dévolus par l'Education Nationale à l'association sont bien inférieurs à la moyenne dans les autres établissements spécialisés du département (1 enseignant pour 16,5 enfants).

Le Conseil de l'Europe confirme que de nombreux élèves en situation de handicap sont toujours mal scolarisés voire pas scolarisés du tout... L'Adapei de la Loire ne peut que se désoler d'en être un exemple criant.

A l'Adapei de la Loire, le droit à l'éducation de chaque enfant en situation de handicap est une conviction qui ne peut être négociée. Au-delà de l'accès au système scolaire, qui est source de mixité, de socialisation lorsque les moyens alloués garantissent une vraie dynamique inclusive, d'autres enfants doivent pouvoir accéder aux apprentissages quand bien même l'école n'est pas en mesure de les accueillir. Pour illustrer, aujourd'hui sur les quarante enfants polyhandicapés accompagnés par l'IME Les Petits Princes, vingt seraient en mesure de suivre un enseignement adapté, le polyhandicap accueillant des syndromes et pathologies d'origine rare mais avec un panel large et varié de niveau cognitif.



Campagne de sensibilisation de l'Adapei de la Loire

Saluons aujourd'hui le travail des enseignants spécialisés et des équipes éducatives au sein de nos établissements qui, malgré ce contexte, œuvrent à l'apprentissage des jeunes et compensent ces insuffisances comme ils le peuvent. En effet, en complément de l'action des enseignants spécialisés, les apprentissages reposent souvent partiellement voire entièrement sur les corps de métier relevant de l'éducatif (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, auxiliaires de puériculture ou encore accompagnant éducatif et social) qui mettent en place des temps de stimulations cognitives et sensorielles adaptés au niveau de chacun des enfants et des jeunes accompagnés.

Pour autant, indignons-nous du manque cruel d'enseignants spécialisés dont l'association est pourvue et poursuivons nos démarches afin que l'Education Nationale puisse mieux comprendre les besoins des enfants qui ne sont toujours pas inscrits à l'école. Les enfants en situation de handicap ont droit mais surtout méritent toute notre attention afin qu'ils puissent accéder aux apprentissages et bénéficier des mêmes droits que tous les autres.

Pour conclure, approprions-nous les propos de l'UNAPEI : « Ensemble, mettons en lumière et sensibilisons sur les réalités récurrentes d'exclusion partielles ou totales des systèmes scolaires et éducatifs des enfants en situation de handicap en France ». Gageons qu'à force de communication et de sollicitations, d'engagement et de militance, la puissance publique entende que nous ne pouvons plus accepter que les moyens ne soient pas au rendez-vous. Si, pour certains enfants, ils ne peuvent pas aller à l'école, alors que l'école vienne à eux en mettant plus d'enseignants à disposition. ■

